

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la trente-huitième assemblée ordinaire du conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 15 novembre 2006, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Amendement de l'article 6 sur la *maîtrise ou le doctorat sur mesure* du règlement no. 3 de la Faculté de science politique et de droit sur les études de cycles supérieurs.

Résolution CFSPD-2006-2007-281

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Tremblay-Pepin et appuyé par monsieur Jacques Desmarais que l'énoncé général de l'article 6 du projet de règlement numéro 3 soumis par la Vice-doyenne aux études soit éliminé, pour être remplacé par l'énoncé de l'article 6.1, et que la numérotation des points subséquents du même article soit ajustée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 15 novembre 2006

René Côté
Doyen